

Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL (EXTRAIT)

Séance du 30 mars 2017

L'an deux mil dix sept, le trente mars à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gérard DANIELOU, Maire

Présents : l'ensemble des conseillers à l'exception de Rachel BOUTOILLER qui a donné procuration à Sophie LE DUFF, Jean Paul KERMARREC à Anne CORMIER et Julien BELLEC, excusé.

André MILIN a été élu secrétaire de séance

Le Maire a souhaité la bienvenue à Mme GUENNEC, Trésorière Municipale

Le procès verbal de la réunion du 9 février a été approuvé à l'unanimité.

Tarifs 2017

Suite à la dissolution de l'OCA et l'organisation des manifestations en régie communale le Conseil municipal a décidé la fixation de nouveaux tarifs pour l'année 2017 :

Cautions à l'occasion des mises à disposition des salles pour les associations :

De 50 € à 200€ suivant la salle et le matériel utilisé.

Tarif des consommations à l'occasion des manifestations

De 1€ à 6 € suivant les consommations proposées.

Tarifs des photocopies pour les associations :

- Noir et blanc : de 0.05€ à 0.16€ suivant la taille et le nombre
- Couleur de 0.10€ à 0.32€ suivant la taille et le nombre.

Tarifs adhésion des associations

- Associations non sportives :
 - o 40 € pour celles qui occupent une salle municipale de façon hebdomadaire
 - o 30€ pour une occupation occasionnelle
- Associations sportives
 - o 40€ pour une occupation annuelle et 0.30€ par licencié
- Adhésion à l'école de sports
 - o 25€ l'année

Tarifs des animations

- Chasse à l'œuf à l'occasion de Pâques : 2€ par enfant

Forfait annuel de l'école St Joseph :

A l'unanimité le conseil a accordé un forfait annuel de 147 500 € à l'école St Joseph pour l'année 2017. Le nombre d'élèves scolarisés à la rentrée 2016/2017 était de 203 élèves.

Subventions 2017 :

Suite à la réunion de la commission vie associative, le conseil a décidé d'accorder les subventions suivantes :

ASSOCIATIONS CLEDEROISES

AINES CLEDEROIS	155,00 €
Amicale des employés communaux	750,00 €
ART FORAL	79,00 €
ASSO DES PLAISANCIERS	200,00 €
CLEDER ENERGIE	1 000,00 €
CLUB DE TIR SAINT KE	50,00€
COLLEGE ND ESPERANCE	1 785,00€
ASSO LES DAUPHINS	562,00€

HOBOS DANCERS	100,00€
DANSE ATTITUDE CLEDEROISE	50,00€
DE D'OR	150,00 €
DIV YEZH CLEDER	171,00 €
ECOLE PER JAKEZ HELIAS	7 750,00 €
Voyage scolaire Ecole PJH	2120,00 €
JUMELAGE ASHBURTON	1 000,00 €
JUMELAGE HERLESHAUSEN	1 000,00 €
JUMELAGE TANNINGES	1 500,00 €
KERFISSIEN ANIMATIONS	571 €
L'AS ART	500,00 €
L'AS ART intervention écoles	14870,00 €
LES AMIS DES ARTS	663,00 €
LES PETITS LOUPS	372,00€
OFFICIERS MARINIERS	170,00 €
SNSM	400,00 €
SOCIETE DE CHASSE ESPERANCE	330,00€
UNC – ACPG	290,00€
UNC – AFN	500,00 €
VAGABONDS	400,00 €
ZYGOMATIC CLEDEROIS	910,00 €
LE TEMPS DE RIRE	200,00 €
MAISON ARC EN CIEL	5000,00
SOUS-TOTAL	43598,00 €

ASSOCIATIONS EXTERIEURES

ADAPEI	50,00 €
ASSO DEPARTE VEUVES CIVILES	200,00 €
BLEUNIADUR	300,00 €
APPMA	50,00 €
PRESENCE ECOUTE	150,00€
PREVENTION ROUTIERE	80,00€
SECOURS CATHOLIQUE	150,00€
SECOURS POPULAIRE	150 ,00 €
HANDSPORTS LEONARD	50,00 €
VIE LIBRE	350,00€
SOUS-TOTAL	1 530,00€

ASSOCIATIONS SPORTIVES

CLUB NAUTIQUE	1 200,00 €
DOJO CLEDEROIS	2640,00€
ECOLE DE PISTE	300,00 €
ECUM SECT JOGGING	4000,00 €
HERMINE CLEDEROISE	6 500,00 €
PETANQUE CLUB	1500,00 €
PING-PONG CLUB	800,00 €
TENNIS CLUB	1 000,00 €
TONIC GYM	100,00 €
USC	7000,00 €
VELO LOISIRS	100,00€
RUGBY CLUB	500,00 €
Ecole de Golf	500,00 €
SOUS TOTAL	26 140,00 €

Compte administratif du lotissement du Vern Mespaul :

Le compte administratif 2015 et le budget primitif 2016 du lotissement présentés par Mme GUENNEC, Trésorière municipale, ont été approuvés à l'unanimité. Les opérations concernent le remboursement de

l'emprunt d'équilibre 10868.53€ mais comme il ne reste plus de terrains à vendre Mme GUENNEC a exigé pour le BP 2017 une subvention de la commune à hauteur de 21 309,12 € correspondant au solde du capital restant dû.

Compte administratif de la Commune

Roger GUILLOU a présenté les réalisations de 2016. En section de fonctionnement les recettes se sont élevées à 3 291 037,66€ et les dépenses à 2 603 695,32 € soit un excédent de 687 342,34€. En section d'investissement les recettes ont été de 1 119 125,73€ et les dépenses 1 152 332,36 € avec le déficit reporté. Compte tenu des restes à réaliser en section d'investissement en dépenses de 110 624,06 € et en recette de 51 229,97€ l'excédent global pour l'année 2016 est de **107 970,81€**

Les principales dépenses d'investissement sont constituées par le remboursement du capital des emprunts à hauteur de 336 154€, par l'acquisition de logiciels informatiques pour 13 925€, des frais d'études 4 106€, des acquisitions de terrains et de matériels pour 156 703,54€, la réhabilitation du cordon dunaire et des mouillages 35 039€, des travaux sur les bâtiments pour 149 978€, dont le bardage de la salle omnisports n°1, des travaux de voirie pour 311 802€, et la réhabilitation de réseaux : eau, assainissement et éclairage public, pour 103 069€.

Les principales recettes d'investissement sont constituées par des subventions d'un montant de 102 091€, du remboursement de la TVA et du produit des taxes d'aménagement pour 115 535 €, des amortissements 169 484€, et de l'autofinancement 704 564€

Le Conseil Municipal par 21 voix pour et 4 abstentions ont approuvé le compte administratif de la Commune pour 2016

Comptes de gestion du Receveur municipal :

Les comptes de gestion du lotissement et de la commune, présentés par Mme GUENNEC, ont été approuvés, à l'unanimité pour le Lotissement et avec 4 abstentions pour la Commune. Madame GUENNEC a présenté la situation financière de la Commune qui est très saine, la CAF nette par habitant est de 132€ contre 109€ pour le département et 94€ au niveau national— l'endettement par habitant est de 520€ contre 864€ pour le département et 785€ au niveau national. La commune dispose d'une bonne capacité de financement pour les investissements futurs.

Affectation du Résultat :

A l'unanimité, le conseil a décidé d'affecter en section d'investissement l'excédent la totalité de l'excédent de fonctionnement de 2016 soit 687 342,34€

Taux d'imposition :

A l'unanimité le conseil municipal a décidé de reconduire le taux des impôts locaux soit 11,75% pour la taxe d'habitation, 16,88% pour la taxe foncière sur propriété bâtie et 34,51% pour la taxe foncière sur propriété non bâtie.

Budget primitif 2017

Roger GUILLOU a présenté un budget de la Commune en équilibre en section de fonctionnement à 3 093 532 € et en Investissement à 1 951 534 €.

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges à caractère général 549 030 €, les charges de personnel 1 300 000 €, les charges diverses de gestion 445 680 €, les frais financiers 69 877 €, les charges exceptionnelles 21 409€, les amortissements 200 695€ et un prélèvement pour autofinancer la section d'investissement de 505 140 €.

Les recettes de fonctionnement : produits des services 160 400 €, les impôts et taxes 1 533 415 € les dotations, estimées car les dotations de l'Etat n'ont pas encore été notifiées, et participations 1 275 664 €, les revenus des immeubles 81 000€, les remboursements de frais de personnel 20 110€ et autres produits 22 933 €

Les principales dépenses d'investissement sont constituées par le déficit reporté 519 977€, le remboursement du capital des emprunts 295 000 €, les études et logiciels 43 630€, les acquisitions de terrains 185 000 €, l'aménagement d'une aire de camping car à Poulennou et des travaux au camping pour 60 000€, la création de nouvelles cases au Columbarium 6000€ du matériel pour 136 985€, les aménagements portuaires et dunaire 81 296 €, les bâtiments communaux 115 912€, dont les vestiaires du terrain de foot 60 000€, les travaux de voirie 446 362€ et les réseaux 36 937€

Les recettes d'investissement sont constituées par l'excédent de fonctionnement 2017 : 505 140€, l'excédent reporté de 2016 : 687 342€, le remboursement de TVA 110 000€, la taxe d'aménagement

10 000€, des subventions pour 114 812 €, des amortissements pour 200 695 € et un emprunt d'équilibre de 318 543 €.

La minorité municipale a demandé où en était l'accessibilité de la bibliothèque. Le maire a répondu que pour le moment il n'était pas envisagé de travaux et que le fonctionnement actuel est jugé satisfaisant à partir du moment où les livres sont consultables par informatique à partir du poste d'accueil du rez de chaussée. Quant à l'évolution de la bibliothèque, Haut Léon Communauté travaille sur un projet de mutualisation et de mise en réseaux des différentes bibliothèques du territoire. Une question a été posée quant à l'état de la piste du Stade Vélodrome. Actuellement les rambardes de protection n'assurent plus la sécurité des coureurs et un arrêté d'interdiction d'utiliser la piste a été pris. Comme il n'y a aucun coureur de CLEDER le maire a interrogé les 3 communautés de Communes d'où sont originaires les cyclistes pour savoir s'ils sont prêts à co-financer l'investissement de 76 000€ pour la rambarde. De leur réponse dépendra le devenir de cette piste car après la rambarde, le revêtement de la piste devra certainement être refait pour accueillir des épreuves .

Le maire considère qu'il s'agit d'un bon budget, maîtrisé malgré les baisses des recettes de l'ETAT et de la Communauté des Communes, avec une Capacité d'Auto Financement nette qui permet de autofinancer une bonne part des investissements et des taux d'imposition qui n'augmentent pas. La dette par habitant est de 520€, inférieure à la moyenne départementale pour les communes de même catégorie. Il rappelle qu'en 2008 elle était de 1043 € avec pour les années 2005, 2006 et 2007 une CAF nette négative, une situation que Mme GUENNEC, si elle avait été Trésorière, n'aurait certainement pas acceptée. La commune a fait d'énormes efforts pour redresser la situation tout en réalisant des investissements en grande partie autofinancés, elle n'a eu recours à l'emprunt que pour le financement de la salle Kan Ar Mor, l'investissement majeur de la dernière mandature.

La minorité a décidé de s'abstenir pour le vote de ce budget, elle considère que la commune pourrait développer le social, le culturel et favoriser l'installation des jeunes pour faire face à une population vieillissante. Le maire a tenu à préciser que la population de CLEDER ne baisse pas, il y a des constructions, et la commune a des projets dans le domaine des jeunes (ALSH), du tourisme avec le camping et l'aire de camping cars et l'étude d'aménagement du Centre Bourg devrait dégager des perspectives de développement. Pour attirer les jeunes couples il faudrait des créations d'emplois ce que la commune ne maîtrise pas.

Par 22 voix pour et 4 abstentions le budget 2017 a été voté.

Questions diverses :

Le Conseil municipal a donné son accord pour solliciter des subventions pour réaliser un parcours de santé aux Amiets : coût de l'investissement 21 300 €

A l'unanimité le conseil municipal a décidé de voter une motion de soutien à la Fondation ILDYS de ROSCOFF pour assurer la pérennité du Centre de PERHARIDY

Accord du Conseil pour autoriser le maire à lancer une enquête publique pour la construction de serres multi chapelles par le GAEC TANGUY à Lanneusfel

Nicole LE LEZ est désignée membre titulaire pour siéger au SIVU de PLOUESCAT pour les pompiers

Accord du conseil sur l'indice terminal de la fonction publique pour le calcul des indemnités des élus à compter du 1^{er} janvier 2017.

Dans le cadre de l'étude d'aménagement du bourg une ballade est prévue où le public sera associé, cette ballade sera annoncée par le clédérois et affichée sur le panneau d'informations.

Les caméras sont installées pour assurer la protection des bâtiments communaux, des panneaux sont posés sur les bâtiments surveillés.

Une demande de fleurissement du calvaire de Croas Ar Bandu est réclamée auprès des services techniques .